



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 6121

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la question du souvenir de la guerre d'Algérie. Dans un article du journal La Croix daté du 19 août 2002, interpellé par le journal sur la commémoration en hommage aux vétérans canadiens du raid allié du 19 août 1942 à Dieppe, il fait état dans sa dernière réponse des pratiques de la torture dans l'armée française durant la guerre d'Algérie. Saisi par des citoyens du département de l'Essonne ayant participé à cette guerre, il s'émeut fortement des déclarations du secrétaire d'Etat et partage la surprise et l'indignation des personnes qui, ayant participé à la guerre d'Algérie, sont aujourd'hui mal à l'aise face aux représentants des anciens combattants au gouvernement de la République française. Pour un certain nombre de Français, les mots « guerre » et « torture » ont été proscrits pendant quarante ans. Ces mots sont maintenant acceptés, la France ayant choisi d'assumer son passé et de dire la vérité sur la mémoire des guerres. Les déclarations de M. le secrétaire d'Etat, outre le fait de témoigner d'une expérience personnelle alors même que sa responsabilité incite à l'humilité, insultent ceux qui ont subi la torture et ceux qui l'ont pratiquée, malgré eux. La France ne peut construire son avenir sans avoir un regard honnête sur son passé. Il lui demande de rectifier les propos qu'il a tenus dans la presse et de préciser sa vision sur un sujet aussi sensible que la mémoire française face à la guerre d'Algérie.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants s'étonne de l'interprétation faite de ses propos au journal La Croix, en août dernier. A aucun moment il n'a cherché à nier ou à minimiser le recours par certains à des méthodes répréhensibles pendant la guerre d'Algérie. Interrogé à plusieurs reprises sur la torture, il a toujours réaffirmé que, bien que n'ayant pas été personnellement témoin de ces pratiques, il n'en condamnait pas moins fermement l'usage. Ainsi, il tenait également à réagir contre l'amalgame tendant à donner à penser que tous les militaires français engagés dans le conflit algérien se seraient rendu coupables de tortures ou d'exactions. Ce refus de tout amalgame est d'ailleurs partagé par les associations représentatives du monde combattant, et notamment par celles qui réunissent majoritairement les anciens appelés ayant servi en Algérie. Quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, il doit être enfin possible de regarder le passé sans ouvrir de nouvelles blessures. C'est dans cet esprit que se situent l'inauguration par le Président de la République du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie ou la décision de confier à M. Jean Favier la mission de trouver une date qui permette à la nation de se réunir pour commémorer les morts et les victimes de ces heures douloureuses.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6121

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4108

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 342